Association Forestière des Vosges du Nord

Président : Monsieur Patrick FRACHE

BULLETIN D'ADHESION 2024

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Commune :** _____

Téléphone : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière des Vosges du Nord

- ✓ Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

2. Déclare pour l'année 2024, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	**SURFACE PAR COMMUNE** (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT *:* Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(*) :

(*) Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

☐ **17 €** pour une surface inférieure à 5 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **26 €** pour une surface comprise entre 5 et 9.99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Par chèque bancaire de _____ **€** ***à l'ordre de l'Association Forestière des Vosges du Nord***

Fait à _____ Le ____ / _____ /2024 ***Signature :***

Bulletin et chèque à retourner à :
Association Forestière des Vosges du Nord- CAIRE
84, route de Strasbourg BP 70 273
67504 HAGUENAU cedex

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association